

Le Président

Monsieur Nicolas SARKOZY  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Nantes, le **16 OCT. 2009**

Monsieur Le Président,

En tant que Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, j'ai reçu il y a quelques jours un courrier extrêmement surprenant m'informant de la décision de votre Premier ministre d'engager une consultation relative à un projet de décret portant création d'un Etablissement public foncier en Vendée. Cette décision invraisemblable m'amène à vous écrire directement pour porter à votre connaissance un certain nombre de faits qui inquiètent le républicain que je suis. **C'est au garant des institutions et du fonctionnement de la République que je m'adresse.**

En 2004, alors que se préparait la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 dite Loi Borloo, j'ai fait connaître dans le détail le projet d'établissement public foncier des Pays de la Loire. Ce projet avait plusieurs objectifs, au premier rang desquels celui de permettre aux pouvoirs publics d'exercer une maîtrise du foncier pour promouvoir des politiques cohérentes et solidaires de construction de logements sociaux. Il devait aussi permettre aux collectivités d'intervenir en cas de faillite d'entreprises pour faciliter la reconversion de friches économiques ou industrielles. Dans une moindre mesure, un tel établissement devait offrir la possibilité de préserver certaines zones naturelles particulièrement menacées.

La constitution d'un tel établissement public foncier est complexe. Elle nécessite dialogue, expertise, mobilisation de nombreux acteurs et de nombreux services, ceux des régions notamment mais aussi ceux de l'Etat en région, ou de l'Etat à Paris en administration centrale.

Il aura ainsi fallu du temps pour que puissent être publiés les décrets de création d'établissements publics fonciers en Ile de France, en Languedoc-Roussillon, en Poitou-Charentes ou encore plus récemment en Bretagne. Mais il n'y a pas de décret pour les Pays de la Loire.

Je veux devant vous m'interroger et me poser la question : **pourquoi n'y a-t-il donc pas d'établissement public foncier dans les Pays de la Loire ?**

Sans doute, le dossier monté par le Conseil régional que je préside était-il insuffisant et incomplet. Ou bien même était-il contraire à certaines priorités politiques nationales portées légitimement par les services de l'Etat ?

Non, car ce dossier a été transmis au Ministre des transports et de l'équipement le 2 novembre 2005 avec **un avis très favorable des services de l'Etat** en région, mentionnant notamment le fait que ce dossier reposait sur des travaux préparatoires solides et une réelle concertation politique. Mieux encore, en février 2006, le Préfet de région nous faisait savoir que la Direction générale en charge de l'instruction en appréciait « la qualité, son caractère précis et complet ».

Sans doute, le Ministre en charge du suivi de ces dispositifs a-t-il alors trouvé à redire ? L'action attendue d'un tel établissement public foncier venait peut-être contredire des dispositions voulues au niveau gouvernemental et peut-être même mettre en péril l'action conduite par le gouvernement de Monsieur Fillon.

Non plus. En effet, à de multiples reprises, monsieur Jean-Louis Borloo a eu l'occasion de me faire savoir que la création de cet établissement public foncier rejoignait totalement et pleinement les objectifs de la loi de cohésion sociale dont il a été l'artisan. Mieux encore, lors d'un entretien au ministère en mai 2008, puis à Rennes lors de la signature de la convention de financement de la ligne à grande vitesse Ouest, **monsieur Borloo m'a très explicitement donné son accord** pour la création d'un tel établissement. Mieux : il a précisé que le Préfet de Région devait sans attendre enclencher la procédure formelle de concertation prévue par les textes. Pour preuve aussi : le principe de cet établissement public foncier a été acté dans un **document contractuel liant le Conseil régional à l'Etat** à l'occasion de la mise en place des financements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Sans doute ce projet contrevient-il alors à des directives qui dépassent le champ de compétences de monsieur Borloo ? Monsieur Fillon, mon prédécesseur à la tête de cette région avant 2004, aurait-il à Matignon rendu un arbitrage déjugeant son ministre d'Etat ?

Non, par un courrier daté du 6 avril 2009, **le Premier ministre m'informe avoir demandé au Préfet de la région des Pays de la Loire de poursuivre les consultations** qu'il mène et de rouvrir le dialogue avec les acteurs locaux dans la perspective, je cite, du « succès futur de l'établissement public foncier régional ». Ces consultations n'ont jamais été engagées.

\*  
\* \*

**Alors que s'est-il réellement passé depuis le vote de la décision de création d'un établissement public foncier par l'Assemblée régionale que je préside en décembre 2004 ?** Que s'est-il passé depuis la transmission officielle en novembre 2005 d'un dossier très complet, construit avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations, et dont la qualité était louée par tous ? Tout d'abord, contre toute attente, en décembre 2007, le gouvernement, faisant fi au passage des observations du Conseil d'Etat, a publié dans la précipitation un décret créant un établissement public foncier en Vendée.

Les élus régionaux, et je tiens à votre disposition de très nombreux courriers de soutien, de tous bords politiques (émanant même pour certains de dirigeants locaux de l'UMP), ont été profondément choqués de cette manière de procéder. L'établissement vendéen a été présenté comme la réponse à une situation urgente en matière de politique foncière en Vendée. Pourquoi cette urgence dans ce département ? Pourquoi la création d'un établissement public foncier régional n'aurait-elle pas pu répondre aux besoins propres à ce territoire ? Pourquoi ignorer, et pour tout dire délaisser totalement, les besoins et les problématiques des départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne ?

Face à cette décision inique, le Conseil régional des Pays de la Loire a entrepris deux démarches parallèles. La première était dictée par un souci de cohérence et d'équité : nous avons contesté la création de l'établissement public foncier de Vendée. La seconde était dictée par notre souci d'agir dans l'intérêt de tous et de placer l'intérêt général au-dessus des querelles provoquées par cette décision. Nous avons proposé que l'établissement public foncier régional puisse quand même voir le jour, même amputé de la Vendée.

**Cet été, le Conseil d'Etat nous a donné raison** en annulant le décret de création de l'établissement public foncier de Vendée.

\*  
\* \*

\*  
\* \*

Face à cette situation nouvelle, j'ai immédiatement proposé aux services de l'Etat en région, au Ministre Borloo, à la Ministre Jouanno, et également au Président du Conseil général de Vendée, que puisse être entièrement mis à plat ce dossier et reconsidérée la position de l'Etat. En engageant les concertations officielles maintes fois promises pour que soit créé l'établissement public foncier des Pays de la Loire le gouvernement de François Fillon aurait pu mettre un terme à cette situation ubuesque, et intégrer les spécificités vendéennes qui ont émergé à travers le premier établissement embryonnaire.

Non seulement aucune suite n'a été donnée à cette proposition consensuelle, mais **en dépit du bon sens une nouvelle consultation en faveur du projet vendéen est engagée dans la précipitation.**

Vous comprenez donc que je m'interroge. Face au refus persistant de donner suite à un projet, qui au-delà des clivages partisans, relève de l'intérêt général, **je constate que l'action de l'Etat est aujourd'hui motivée par la prise en compte d'intérêts particuliers.**

Je m'interroge : monsieur de Villiers a-t-il oui ou non de vrais projets avec un petit établissement public foncier départemental, autre que celui d'empêcher l'action d'un établissement public foncier régional ? Monsieur de Villiers n'aurait-il pas plutôt l'intention d'agir a minima comme peut le laisser croire le modeste budget prévisionnel de son établissement public ?

Votre gouvernement et le Premier ministre ont-ils cédé à l'idée qu'un établissement public entraînerait nécessairement le développement du logement social en Vendée et que ceci devait être évité à tout prix pour d'obscurs calculs politiques ? Votre gouvernement et le Premier ministre ont-ils donc décidé, à l'occasion de je ne sais quel **accord politique dont la presse aurait pu se faire l'écho au début de l'été**, de sacrifier l'intérêt général à la mise en œuvre de politiques locales injustes ?

Je tenais à vous saisir de ces questions. **Je fais le constat qu'il est visiblement aujourd'hui difficile d'appliquer dans les Pays de la Loire la Loi de la République.** J'ai le regret de vous dire que mon sentiment, face à cette accumulation d'obstacles, de refus, de mépris et de mensonges, est que **tout ceci est indigne de la France.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma très haute considération.

Jacques AUXIETTE

